



DÉLIBÉRATION

N° : 9

Année : 2025

Exécutoire le : 19 MARS 2025

Publiée / Notifiée le : 19 MARS 2025

Visée le : 11 MARS 2025

COMMANDE PUBLIQUE Achat de compteurs d'eau Attribution à l'UGAP

Monsieur le Président rappelle que l'achat de compteurs d'eau est nécessaire aux recettes d'eau et d'assainissement.

Avec l'arrêt du contrat de la SAUR, GRAND LAC a repris en régie, depuis le 1^{er} janvier 2024, la gestion de l'eau potable sur les communes d'Aix-les-Bains, Brison-Saint-Innocent et Tresserve, soit 26 000 abonnés supplémentaires.

Le parc de compteurs actuel est d'environ 49 000 compteurs d'eau sur le territoire de Grand lac, avec une dynamique de renouvellement des équipements à 15 ans.

Il est rappelé que l'UGAP est une centrale d'achat généraliste dédiée à l'achat public des collectivités, qui se charge de conclure des marchés publics dans le respect des procédures légales.

Les prix proposés par l'UGAP sont concurrentiels et les délais de livraison aujourd'hui suffisants.

L'attribution d'une prestation à l'UGAP permet de faciliter la procédure en évitant à Grand Lac de réaliser les procédures de mise en concurrence, celles-ci ayant déjà été réalisées en amont par l'UGAP.

Depuis 2022, GRAND LAC a déjà réalisé auprès de l'UGAP sept commandes pour un montant total de 266 578.48 € HT. Pour la signature d'un nouveau devis d'un montant de 146 604.38 € HT, une délibération s'avère donc nécessaire. L'attribution de ces prestations relève en effet du Bureau communautaire au vu des montants cumulés précités.

Il convient aujourd'hui d'attribuer la prestation relative à la commande des compteurs d'eau à l'UGAP pour un montant de 146 604.38 € HT.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le devis UGAP n°40480210 pour un montant de 146 604.38 € HT, correspondant à l'achat de compteurs.

Les crédits régulièrement inscrits au budget Eau Potable seront imputés sur la section Investissement.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution de la commande précitée à l'UGAP,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 23
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 4 mars 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 9 : Achat de compteurs d'eau - Attribution à l'UGAP

Date de transmission de l'acte : 11/03/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 11/03/2025

Numéro de l'acte : D5375 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250304-D5375-DE

Date de décision : 04/03/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)